



## Communiqué intersyndical 2 avril 2019

Ce 31 mars marque la fin de la trêve hivernale concernant les expulsions locatives et la fermeture de certains centres d'hébergement sociaux. Comme s'il était plus acceptable de faire dormir des familles et des enfants dans la rue à partir du 1<sup>er</sup> avril...

Les pouvoirs publics connaissent le sujet mais n'ont rien anticipé pour accueillir la centaine de personnes qui était logée au centre d'hébergement des Lauriers et qui se trouve actuellement sans domicile.

Ces familles, qui ont été contraintes de quitter leur pays, ont dû trouver une solution d'urgence en investissant la Bourse du Travail afin que tous ne dorment pas dehors. Ce toit provisoire n'est pas digne d'une métropole qui se dit moderne et ouverte sur le monde.

La Bourse du Travail n'a pas vocation à héberger des familles. Nous alertons les pouvoirs publics sur leur responsabilité en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité.

De plus, il est de la responsabilité de la Municipalité, de la Préfecture, du Département et des pouvoirs publics en général de trouver une solution pérenne pour héberger ces familles et les aider à sortir de la précarité.

Nos Organisations Syndicales exigent qu'une solution soit trouvée rapidement, à commencer par la réouverture du centre d'hébergement des Lauriers.

Nous rappelons également que le parc de logements vacants sur Saint-Etienne Métropole est estimé à plusieurs milliers !!

Des solutions existent.

Saint-Etienne, le 2 avril 2019